EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **20 décembre 2007**

AUJOURD'HUI **vingt décembre deux mille sept**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 13 décembre 2007, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Louis VIRGOULAY, Dominique ADENOT, Yves LEYCURAS, Pascal GENET, Christine DULAC-ROUGERIE, Françoise NOUHEN, Bernard DANTAL, Djamel IBRAHIM-OUALI, Monique BONNET, Alain BARDOT, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Odile SAUGUES, Patricia AUCOUTURIER, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Valérie BERNARD, Claudine BODET, Philippe BOHELAY, Gérard BOHNER, Françoise BONVALLOT, Jean-Pierre BRENAS, Michel CANQUE, Yves CARROY, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Georges FAURE, Roger GIRARD, Danièle GUILLAUME, Mireille LACOMBE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Serge LESBRE, Jean MAISONNET, Danielle MARTIN, René MAYOT, Christine PERRET, Alexandre POURCHON, Martine REMBERT, Yves REVERSEAU, Paula RIBEIRO, Eric SEVRE, Jean-Philippe VALENTIN**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Jean-Yves FAFOURNOUX, Claudine LAFAYE, Chantal MERCIER-COURTY, Franck ROLLE**
Excusé(e)s :	**Nicole DUMAS, Michel FANGET, Patricia GUILHOT**
Absent(e)s :	**Fatiha AMARA, Paule OUDOT, Gilles-Jean PORTEJOIE**
Secrétaire :	**Paula RIBEIRO**

Mmes AUCOUTURIER, CHENNOUF-TERRASSE et REMBERT sont entrées en séance à la question n° 2.

PERIMETRES SCOLAIRES : MODIFICATIONS

En application de l'article L212-7 du Code de l'Education (modifié par la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 – article 80) pour « les communes qui ont plusieurs écoles publiques, le ressort de chacune de ces écoles est déterminé par délibération du Conseil Municipal ».

Les secteurs de recrutement des écoles publiques clermontoises, déterminés par arrêtés de Monsieur le Maire, en date des 20 mai 2003 et 23 janvier 2004, restent applicables sous réserve des modifications apportées par délibérations du Conseil Municipal depuis cette date (21 avril 2006, 23 juin 2006, 22 septembre 2006, 27 avril 2007, 22 juin 2007).

Afin de contribuer à un certain équilibre entre les groupes scolaires, des modifications aux périmètres des groupes scolaires Chanteranne et Jean Butez ont été élaborées, en concertation avec les Directeurs d'école.

En conséquence, il vous est proposé en accord avec votre commission d'approuver les dispositions ci-jointes applicables au 1er janvier 2008.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 26 décembre 2007

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe chargée des Affaires Scolaires

Jacqueline CHAPON

PROPOSITIONS
Modifications de périmètres scolaires
Groupes scolaires J. BUTEZ / CHANTERANNE

RUE	Numéros	Côté	Ecoles élémentaire et maternelle de secteur	Numéros	Côté	Ecoles élémentaire et maternelle de secteur après modifications
Rue de Bien Assis	Du 1 au 37 Du 2 au 30	Impair Pair	CHANTERANNE	Du 1 au 999	Impair/ Pair	CHANTERANNE
	Du 39 au 999 du 32 au 998	Impair Pair	J. BUTEZ			
Rue Fontaine du Large	Du 1 au 999	Impair/ Pair	J. BUTEZ	Du 1 au 43 Du 2 au 48	Impair Pair	J. BUTEZ
				Du 45 au 999 Du 50 au 998	Impair Pair	CHANTERANNE
Chemin Vert	Du 1 au 999	Impair/ Pair	CHANTERANNE	Du 1 au 999	Impair/ Pair	J. BUTEZ